

Sept-Îles, 5 août 2021

Service de l'urbanisme  
Villes de Sept-Îles

Objet : **En réponse** à la lettre d'opposition au projet de règlement 21-09, rédigée par [REDACTED]  
[REDACTED]

Bonjour,

Nous, la famille Dumoulin, sommes très impliqués dans notre milieu depuis de nombreuses années. Nous souhaitons offrir une réponse à la lettre d'opposition de [REDACTED] puisque nous trouvons très malheureux que cette personne attribue à notre entreprise toutes les frustrations qu'elle peut vivre par rapport à l'endroit où elle a choisi de s'établir il y a quelques années.

Depuis ses débuts en 2010, il y a plus de 10 ans, SurfShack n'a jamais reçu aucune plainte. Il n'y a jamais eu aucun accident non plus.

[REDACTED] nous a d'ailleurs fait part, lors de son arrivée en 2017, de son enthousiasme à avoir une entreprise de surf [REDACTED]

Notre autre voisin a toujours été consulté. Encore récemment, il nous donnait sa bénédiction, sa seule inquiétude étant la peur que son terrain ne devienne commercial et qu'il n'apprécie pas de voir les gens se changer dans la rue (ces gens n'étant pas les clients de SurfShack).

### 1. L'achalandage

- Il faut bien comprendre que le cul-de-sac du bout de la rue Mars est **un accès à la plage très connu** et utilisé par beaucoup de gens depuis toujours. Évidemment, même s'il n'y a que trois résidences au bout de la rue, les résidents ne sont pas les seuls utilisateurs de la plage et il serait illusoire de penser que l'achalandage devrait être proportionnel au nombre de résidents vivant au bout de la rue...  
L'accès à la plage n'est pas un accès privé pour 3 résidences, mais bien un accès public. L'achalandage au bout de la rue Mars a toujours été important pendant la saison estivale. **L'entreprise SurfShack ne peut être tenue responsable de tous les gens qui fréquentent la plage et qui ont entièrement la liberté de le faire.**
- Toutes les voitures, véhicules récréatifs ou autres **ne sont pas les clients de SurfShack.** En plus d'être un accès à la plage connu depuis toujours de la population locale, le bout de la rue Mars est une «spot de surf» maintenant bien connu depuis plus de 10 ans et les gens le fréquentent **de façon libre et indépendante** pour pratiquer leur sport. Le bout de la rue Mars est le «spot de surf» le plus proche de la ville. Il est familial et sécuritaire.  
D'ailleurs, jamais nous n'avons été témoins de gens passant la nuit et faisant la fête dans le cul-de-sac. Si advenait le cas, M Dumoulin, propriétaire de SurfShack,

interviendrait, comme il le fait toujours pour préserver un milieu sain et sécuritaire dans la mesure du possible.

## 2. Véhicules et sécurité

- Autrefois, la circulation de véhicules de toutes sortes à haute vitesse était une réelle problématique, puisque le bout de la rue Mars débouchait directement sur la plage. L'accès à la plage n'était vraiment pas sécuritaire, même très dangereux (vitesse, bruit, poussière, alcool au volant, accidents, etc).

C'est en 2016 que des blocs de béton de type «jersey» ont été mis en place pour bloquer l'accès à la plage aux véhicules moteurs. Cela a tout changé et c'est directement grâce à la famille Dumoulin, propriétaires de SurfShack, qui se sont impliqués dans leur milieu avec la création d'un **comité citoyen**.

Depuis 2016, les amateurs de VTT et autres bolides qui fréquentaient l'endroit par centaines, débouchant sur la plage à haute vitesse, ne viennent plus.

Nous avons maintenant affaire à des familles locales, des surfeurs, des touristes, qui sont calmes et respectueux de l'endroit.

**CEPENDANT** : Nous avons toujours été d'avis que l'accès à la plage du bout de la rue Mars est très fréquenté et qu'il devrait être mieux aménagé. D'ailleurs, le **comité citoyen Place la Boule & Domaine Lévesque**, dont la conjointe de M Dumoulin assure la présidence depuis ses débuts, en a fait la demande officielle à la Ville de Sept-Îles en **2016**. À l'hiver 2016, une réunion officielle à la Ville a eu lieu et un dossier très complet a alors été présenté, incluant une demande d'aménagement de l'accès à la plage du bout de la rue Mars comprenant : **blocage de l'accès à la plage aux véhicules, stationnement, toilettes et poubelles**.

Au printemps 2017, le **comité citoyen**, toujours sous la présidence de la conjointe de M Dumoulin, a renouvelé certaines demandes à la ville, en présentant de nouveau un dossier.

À ce jour, nous avons réussi à obtenir de la Ville de Sept-Îles : les blocs de béton et une poubelle.

La Ville n'a toujours pas accordé :

- L'aménagement d'un espace de stationnement
- L'installation d'une toilette

Il faut donc bien comprendre que l'achalandage au bout de la rue Mars était beaucoup plus préoccupant à l'époque de ces demandes et qu'il n'avait alors rien à voir avec l'entreprise SurfShack.

La famille Dumoulin travaillait déjà, à ce moment, à un meilleur milieu de vie pour les résidents et utilisateurs de la plage. M Dumoulin s'occupait lui-même d'une poubelle sur l'accès à la plage, pendant plusieurs années, avant que la Ville en installe une.

Nous profitons de cette tribune pour réitérer à la Ville l'importance d'un aménagement adéquat de l'accès à la plage du bout de la rue Mars, surtout avec le tourisme qui découvre de plus en plus notre belle Côte-Nord et le tourisme de surf.

- L'entreprise SurfShack, autrefois située à la résidence de la famille Dumoulin, soit directement en face [REDACTED], n'y est plus. Elle est maintenant sur un terrain indépendant, dans la forêt, complètement au bout de la rue. C'est très discret et impossible à voir de la résidence ([REDACTED]). Même en arrivant en voiture, il est impossible de voir l'entreprise. Il faut vraiment savoir où c'est et les clients cherchent très souvent l'endroit tellement ce n'est pas visible (photo).



### 3. Quiétude et bien-être

Encore une fois, SurfShack ne peut être tenu responsable des comportements de tous les gens qui fréquentent l'accès à la plage du bout de la rue Mars.

Il est complètement faux de dire que les clients du SurfShack urinent devant des résidences, puisque nous avons des installations sanitaires (toilettes sèches portatives) pour nos clients sur le terrain du SurfShack.

D'ailleurs, jamais nous n'avons vu des gens uriner devant des maisons ou dans le sentier menant à la plage.

Nous sommes nous-même parents de 2 jeunes enfants et la quiétude et la sécurité sont des priorités pour nous.

\*Malheureusement, nous constatons que quoi que nous fassions, [REDACTED] fait preuve d'acharnement et de mauvaise foi envers l'entreprise SurfShack en avançant des faussetés avec une volonté de nuire.

En aucun cas SurfShack ne cause de nuisance dans son milieu. Bien au contraire, tout se passe beaucoup mieux au bout de la rue Mars depuis que la famille Dumoulin s'implique dans son milieu.

Concernant les demandes de [REDACTED]

1. L'entrée du commerce : Elle est déjà discrète, si bien que les clients du SurfShack ont du mal à la trouver.
2. Le stationnement du SurfShack est déjà suffisant pour sa clientèle.  
Pour l'achalandage de la plage, qui existe depuis toujours, **SurfShack n'en est pas responsable.**  
Si la Ville souhaite aménager un stationnement pour l'accès à la plage, nous sommes bien évidemment en faveur et la demande a déjà été faite 2 fois par le comité citoyen.
3. Le cul-de-sac est grand et les résidences sont facilement accessibles pour les véhicules d'urgence. Il n'y a jamais eu de problèmes à ce niveau. D'ailleurs, 3 saisons par année la plage est peu fréquentée et le cul-de-sac est complètement vide de véhicules...

Pour conclure, que SurfShack soit là ou pas, le bout de la rue Mars sera un accès à la plage comme ça a toujours été le cas. L'endroit continuera également à être un «spot de surf» connu et ce sera achalandé.

Au moins, avec la présence de SurfShack et de la famille Dumoulin, une vigie existe et une gestion est faite, à la mesure de ce qui nous revient de gérer.

D'ailleurs, M Dumoulin a toujours été là pour mettre en place les mesures d'atténuations nécessaires à l'harmonie entre voisins. Il s'est toujours montré compréhensif et à l'écoute. Le fait que l'entreprise ne soit plus devant la résidence de [REDACTED] est d'ailleurs une mesure

d'atténuation majeure. Nous sommes également à construire un mur d'intimité afin que notre autre voisin voit le moins possible le bâtiment de l'entreprise.

Si ce n'est pas SurfShack, une entreprise locale, qui est sur le «spot de surf» de la rue Mars, ce sont des gens de l'extérieur qui viendront et qui gèreront, certainement pas à la hauteur de ce que SurfShack a toujours fait.

Bref, le coût/bénéfices de la présence de SurfShack dans son milieu est de loin supérieur à son absence.

[REDACTED] a fait signer sa lettre par nos voisins [REDACTED]

M Dumoulin les a rencontrés hier et a pu constater qu'ils ne comprennent pas le projet et croient que leur terrain pourrait devenir commercial, ce qui n'est pas le cas. M Dumoulin les a invités à l'accompagner à la Ville s'ils souhaitent avoir d'autres explications pour les rassurer sur ce point.

Finalement, soyez assurés que SurfShack et la famille Dumoulin travaillent à chaque jour à développer une entreprise positive, saine, sécuritaire et respectueuse de son milieu et de l'environnement.

Merci de votre support,

La famille Dumoulin

Frédéric Dumoulin, **propriétaire de SurfShack**